

	
Délégation n° 8	Conseil Municipal du Lundi 23 septembre 2019
Service des Marchés Publics	Domaine de compétence : 1.1 – Marchés Publics
<p>Le Lundi vingt trois Septembre deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 12/09/19</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 7</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 25/09/2019</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, Adjoins, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martine GHEZAL, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Gérard ANDRE, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Laurie CAFFIER à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Madame Monique VAMBRE à Monsieur Stéphane SAGNIER</p>
<p>Absent (s) non excusé(s) :</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>	
<p>Objet : Lancement en procédure d'appel d'offres ouvert de la consultation pour la fourniture de denrées alimentaires brutes en vue de la confection de repas pour les besoins de la Ville d'Etaples/mer et du CCAS d'Etaples/mer (en groupement de commandes).</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Fourniture de denrées alimentaires brutes en vue de la confection de repas pour les besoins de la Ville d'Etaples/mer et du CCAS d'Etaples/mer (en groupement de commandes) – Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.</p>

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014, 16 juin 2014 et 2 décembre 2014 concernant les délégations du Maire suivant l'article L2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal du 12 février 2018 instaurant la mise en place d'un groupement de commandes permanent entre la Ville d'Etaples/mer et le CCAS d'Etaples/mer pour la passation de marchés et accords-cadres liés à des prestations diverses,

Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 modifiant la convention de groupement validée par la délibération n° 10 datée du 12 février 2018,

Considérant que le marché n° 2015-028 « Fourniture de denrées alimentaires brutes en vue de la confection de repas pour la commune d'Etaples/mer et le CCAS d'Etaples/mer (en groupement de commandes) » arrive à son terme le 31 décembre 2019 et qu'il est nécessaire de lancer une mise en concurrence pour désigner un nouvel attributaire à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que les besoins annuels sont estimés de la façon suivante et que le marché sera passé pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois :

Montant minimum de commandes Ville :	50 000.00 Euros HT/an
Montant minimum de commandes CCAS :	100 000.00 Euros HT/an
Montant total minimum de commandes :	150 000.00 Euros HT/an

Montant maximum de commandes Ville :	195 000.00 Euros HT/an
Montant maximum de commandes CCAS :	140 000.00 Euros HT/an
Montant total maximum de commandes :	335 000.00 Euros HT/an

Soit pour la durée totale du marché, reconductions comprises :

Montant minimum de commandes :	600 000.00 Euros HT
Montant maximum de commandes :	1 340 000.00 Euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter le lancement d'une procédure en appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires brutes en vue de la confection de repas pour les besoins de la Commune d'Etaples/mer et du CCAS (en groupement de commandes),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette procédure incluant les attributions et la notification du marché (accord-cadre) ainsi que les éventuels avenants.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 25 Septembre 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20190923-del8-230919-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2019